



Procès- verbal du Conseil d'Administration du 17 novembre 2020

Le Président remercie les administrateurs de leur présence.

Vingt-sept administrateurs sont présents ou représentés, le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

1) Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 3 novembre 2020

Le Président rappelle les grands sujets évoqués lors du dernier Conseil d'Administration. Les administrateurs approuvent le compte-rendu du dernier Conseil d'Administration à l'unanimité.

Le Président informe les administrateurs, qu'en raison de l'augmentation de la charge de travail au sein de l'AMF 44 et de la volonté du Conseil d'Administration de développer de nouvelles missions, il propose de recruter une personne à 40%. Cette personne viendra renforcer l'équipe composée à ce jour de 3 personnes : Sylvie PERGELINE, directrice en relation avec les élus et les différentes structures, Magalie POIRIER, juriste en lien avec l'AMF nationale et les juristes des communes et des intercommunalités et, Marie-Isabelle CAILLON, assistante de direction. Il suggère la création d'un poste de directeur adjoint et de le confier à **Laurent GUYOT** qui, après avoir travaillé à la Région, travaille depuis quelques mois à la COMPA. Mr GUYOT pourrait assurer des missions transverses et se charger notamment des relations avec la Région.

Les administrateurs donnent leur accord sur ce recrutement qui sera effectif début janvier 2021.

2) Présentation de l'Agence Foncière de Loire-Atlantique (AFLA et de la mise en place de la TSE (taxe spéciale équipement)

Le Président remercie Madame Cornet, Présidente de l'AFLA et, Mr Bucco, directeur, de leur intervention.

Madame CORNET présente rapidement l'AFLA et laisse la parole à Mr Bucco.

Mr BUCCO fait le point sur les enjeux de notre territoire et, présente les actions possibles pour y répondre. Les partenaires de l'AFLA ont été consultés. Il apparaît différents besoins sur notre département en matière d'ingénierie, de logement social et, de revitalisation des centres bourgs. La TSE n'est à ce jour pas prélevée en Loire-Atlantique. Il apparaît nécessaire de rebâtir une vision collective, partagée, sur ce que doit être l'AFLA. A ce jour, il n'y a pas de portage au-delà de 6 ans, et il existe un problème de prise en charge des frais liés au portage foncier, La question sur quoi l'EPF doit porter ses efforts dans les 6 années à venir ? Quels sont les axes stratégiques à privilégier ?

La TSE permettrait une offre de services en ingénierie pour les petites communes notamment en leur apportant conseils et expertise en amont.

Jean-Louis ROGER trouve très intéressants les services de l'AFLA. Le seul inconvénient est l'impossibilité de récupérer la TVA sur les travaux.

Rémy ORHON a fait appel à l'AFLA et souhaite une durée plus longue de portage ainsi qu'une prise en charge des frais.

Norbert SAMAMA (membre du CA de l'AFLA) précise que même si ce n'est pas vraiment le bon moment pour instaurer une nouvelle taxe, il défend la mise en place de la taxe, qui est un outil nécessaire pour porter du foncier vu le coût de celui-ci dans notre département. Cela devient compliqué pour les communes de porter des projets.

Johann BOBLIN reconnaît l'intérêt de l'AFLA, la TSE a été validée par le bureau communautaire de la CC de Grand Lieu. Il constate que si l'AFLA élargit son champ d'action, il faudra faire attention à ne pas créer un appel d'air qui pourrait entraîner une augmentation de la demande des collectivités. Il souhaite exprimer une alerte pour l'avenir.

Norbert SAMAMA s'interroge sur le risque de hausse des charges de fonctionnement liées à de nouveaux services mis en place. Il conviendra d'établir un bilan annuel pour mesurer l'efficacité de l'agence. Ensuite sur le fait de créer un appel d'air il cite le cas de la Bretagne où le développement de l'EPF est maîtrisé.

Mr GROSVALET rappelle que le Conseil Départemental est à l'origine de la création de l'AFLA et l'état d'esprit qui était celui qui a animé sa création. Il précise que toutes les intercommunalités y ont adhéré dès sa création sauf une. Et il avait été prévu que chaque territoire pouvait en sortir. Il souligne que l'EPF

de Bretagne et l'EPF de Vendée sont des EPF d'Etat. Par ailleurs, les membres du Conseil d'Administration sont mandatés par les intercommunalités. C'est une structure légère au service des intercommunalités, un outil souple, efficace, dont la gouvernance appartient aux élus locaux. Il est important de développer cet outil qui sera utile pour les générations futures en reconquérant notamment les friches. C'est une opportunité qu'il faut assumer même si pour certains ce n'est pas forcément le bon moment. C'est une question cruciale aujourd'hui notamment pour reconquérir les friches. C'est un outil territorial qui appartient aux élus, c'est un levier extraordinaire.

Alain HUNAULT informe que la CC de Châteaubriant a utilisé l'AFLA et qu'elle en est très satisfaite. Certes, le problème du foncier est majeur dans notre département, pour autant l'instauration d'une taxe ne doit pas se justifier par le fait qu'elle existe ailleurs et que les impôts de production vont baisser. Il faut que l'instauration de cette taxe s'accompagne d'une grande pédagogie et il faudra apporter des garanties pour l'avenir.

Danielle CORNET souhaite répondre aux différentes interventions et souligne qu'il existe des moyens au niveau du Conseil d'Administration de l'AFLA pour réguler les choses. Ce sont les administrateurs qui définiront le cadre de l'AFLA. Ils décideront de la répartition ainsi que l'affectation territoriale. Il y aura une vigilance particulière sur la maîtrise des charges de fonctionnement. L'AFLA, c'est une petite équipe qui fait du travail sur mesure, elle restera une petite structure. Celle-ci est réactive et efficace. Plutôt que de fiscalité, Madame CORNET préfère parler de levée de fonds mutualisée. Par ailleurs, la fiscalité générale est à la baisse et dans ce contexte, la mise en place de la TSE aura un impact très neutre. Seules 50% des entreprises sont concernées par l'instauration de la TSE. C'est un levier important pour lancer des opérations de rénovation urbaine et alimenter la relance locale. Le foncier va devenir de plus en plus rare et cher dans notre département. Dans les petites communes, l'équilibre des opérations est difficile à obtenir, et l'AFLA permet de régulariser la situation. Il faut régulariser la situation de l'Agence Foncière et mettre en place des moyens sur notre département.

Maurice PERRION précise que la Région a la compétence économique. Le SRADDET qui sera présenté à la mi-décembre avec des ambitions fortes et le souhait de tendre vers la zéro artificialisation nette des terres. Un effort particulier sera mis en place par la Région sur les friches industrielles pour les EPCI. La Région fera un apport financier pour soutenir les projets.

Stéphan BEAUGE évoque la pédagogie qui est nécessaire vis-à-vis de la mise en place d'une nouvelle taxe afin qu'elle soit mieux comprise. Les élus doivent veiller à un équilibre sur l'ensemble du département dans l'intérêt général.

Danielle CORNET rappelle les 3 scénarios proposés par l'AFLA qui ont été présentés à tous les territoires avec un scénario 1 à actions constantes, un scénario 2 qui va être étudié par le CA pour faire face aux futurs enjeux. (Voir la présentation). Le Conseil d'Administration de l'AFLA devra se prononcer sur la mise en place de la TSE le 8 décembre prochain.

3) Dates des réunions à venir

Le Président rappelle les dates des réunions qui auront lieu jusqu'au 7 décembre et propose que des élus du Conseil d'Administration y participent.

CALENDRIER DES REUNIONS A VENIR

18/11 à 11h : Visioconférence sur l'approvisionnement de qualité et durable dans la restauration collective (Mr ORHON et Mr ROBIN)

19/11 de 14h à 16h : Réunion sur la sécurisation des passages à niveaux (Mr NICOLEAU)

20/11 de 14h30 à 16h30 : Installation du comité cohésion des territoires (des maires ont été désignés par l'AMF 44)

24/11 à 9h30 : Session de la chambre d'agriculture (Mr PERRION)

27/11 à 9h00 : Réunion du CEREMA (Mme BLANCHET et Mr SAMAMA ont été désignés pour y siéger)

27/11 à 14h : Comité départemental France Relance (Mr PERRION)

30/11 à 14h : Comité régional Emploi et Economie (Mr PERRION)

03/12 à 9h30 : Plan Nitrates (à envoyer aux membres du bureau)

07/12 de 9h30 à 12h 30 : Conférence ligérienne de l'énergie (Mr PERRION)

4) Désignations

- **Marie-Pierre GUERIN** est désignée comme déléguée du CNAS pour le collège des élus. Mme PERGELINE est la référente pour le collège des salariés de l'AMF 44.

- L'AMF nationale a mis en place un observatoire des agressions envers les élus. **Norbert SAMAMA** est désigné pour en être le référent départemental pour la Loire-Atlantique.

5) Point sur la situation sanitaire

Alain HUNAULT constate que les chiffres sont en légère baisse et c'est encourageant. Il intervient sur les commerces de proximité et félicite l'AMF 44 de son action. Il souhaite que l'AMF 44 confirme son soutien aux commerces pour une ouverture organisée et sanitairesment préparée avec un nouveau communiqué de presse.

Le Président a reçu un courrier de la FNTP 44 qui alerte les élus sur le risque de crise grave dans le secteur du BTP pour le début de l'année 2021 sans une relance soutenue de la commande publique. Il propose de les inviter lors du prochain conseil qui aura lieu le 1^{er} décembre à 9 heures.

Le Président doit être interviewé ce soir par France 3 à ce sujet.

Un nouveau communiqué de presse va être envoyé par l'AMF 44 concernant l'ouverture des commerces non essentiels qui est fortement souhaitée à l'approche des fêtes de fin d'année tout en veillant au respect des gestes barrières pour continuer à lutter contre la propagation du virus comme le rappellent plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Jean-Louis ROGER pense qu'il faut rester prudent et que la nécessité absolue est de lutter contre le virus. La priorité reste la santé.

6) Questions diverses

Certains élus ont des collectifs de parents d'élèves qui se sont constitués dans leur commune contre le port du masque pour les enfants de 6 à 11 ans dans les écoles. Que faire face à ces collectifs ?

Mr GROSVALET rappelle que la réunion prévue avec les nouveaux Maires est reportée et se fera en présentiel dès que la situation sanitaire le permettra.

Le Président lève la séance en remerciant les administrateurs présents.